



**ASSEMBLEE GENERALE**  
**59<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 1<sup>er</sup> décembre 2005**

UNIDROIT 2005  
A.G. (59) 2  
Original: anglais  
Octobre 2005

**Point No. 4 c) de l'ordre du jour: Mise en oeuvre du Plan stratégique**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Plan stratégique "Horizon 2016" – Objectifs et ressources: mise en oeuvre</i>
<i>Action demandée</i>	<i>A discuter lors de la session de l'Assemblée Générale et à transmettre au Conseil de Direction</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Plan stratégique "Horizons 2016", A.G. (57)3</i>

**I. INTRODUCTION: LE MANDAT**

1. Le Plan stratégique a été présenté à l'Assemblée Générale lors de sa 57<sup>ème</sup> session tenue le 28 novembre 2003, puis soumis aux Gouvernements des Etats membres et au Conseil de Direction à sa 83<sup>ème</sup> session tenue à Rome du 19 au 21 avril 2004. Le paragraphe 111 du document prévoit des révisions régulières et, si nécessaire, des mises à jour du Plan.

2. A sa 84<sup>ème</sup> session, tenue du 18 au 20 avril 2005, le Conseil de Direction a décidé que la mise en oeuvre du Plan stratégique devrait à l'avenir être analysée une fois par an et que le suivi de sa mise en oeuvre ainsi que la mise en oeuvre du Programme de travail devaient être examinés à la lumière des implications budgétaires. Les Gouvernements représentés à la Commission des Finances ont insisté sur ce dernier aspect lors de la 105<sup>ème</sup> session de sa Sous-commission. Il a été décidé que ce document serait soumis à la Commission des Finances lors de sa 60<sup>ème</sup> session.

**II. REMARQUES D'ORDRE GENERAL**

3. Concernant les débats au sein du Conseil de Direction en avril 2005, aussi bien des membres du Conseil que des représentants de Gouvernements des Etats membres ont indiqué que les travaux d'UNIDROIT semblaient généralement perçus comme étant toujours plus importants. Le Secrétariat partage cette impression et sa perception se fonde sur les éléments suivants:

- les travaux d'UNIDROIT n'ont jamais autant fait l'objet d'articles rédigés par des praticiens et des universitaires dans des journaux spécialisés; même des dirigeants du monde de l'industrie comme le *Groupe des 30* font référence à des projets de l'Institut et les utilisent comme base pour leur recommandations de politique générale;
- pour la première fois dans l'histoire récente de l'Institut, le Gouvernement d'un Etat membre a mis à disposition du Secrétariat un haut fonctionnaire du Ministère directement chargé des affaires d'UNIDROIT; des négociations pour la mise à disposition d'un expert de haut niveau du Gouvernement d'un autre Etat membre sont en cours;
- les activités législatives principales sont de plus en plus financées par des donateurs privés et des contributions extra budgétaires;
- la demande de services de divulgation de la part d'UNIDROIT, en particulier de coopération juridique, est en forte croissance;
- enfin, mais pas par ordre d'importance, le concours international organisé pour le recrutement du Secrétaire Général adjoint actuellement en cours a entraîné pas moins de 24 candidatures de 18 pays sur quatre continents, certaines soumises par des hauts fonctionnaires d'autres organisations internationales.

### III. ACTIVITES LEGISLATIVES

#### A. Objectifs de référence

4. Le Plan stratégique identifie aux paragraphes 8, 9, 17 et 18

#### OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1

*l'élaboration et mise en œuvre d'instruments internationaux (conventions, lois-type, principes, etc.) de la plus haute qualité en appliquant des critères stricts de rigueur scientifique et de viabilité commerciale, et en tenant compte des implications juridiques des processus d'intégration régionale dans le contexte de l'élaboration globale du droit*

5. Le Plan stratégique réitère aux paragraphes 66 à 69

#### OBJECTIF STRATEGIQUE N° 11

*la mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational*

6. Comme cela a été souligné à maintes reprises et avec conviction par des membres du Conseil de Direction, les *Objectifs Stratégiques No. 2 à 7 et 12* doivent être considérés comme *complémentaires* aux Objectifs Stratégiques No. 1 et 11 en ce qu'ils visent à poser les bases et à améliorer l'environnement en vue d'une réelle modernisation des domaines du droit privé et commercial qui revêtent une importance fondamentale pour le commerce, la finance et le développement.

## B. Programme de travail et avancement des travaux

### a) Elaboration des instruments

7. La situation concernant le *Programme de travail actuel* qui arrive à son terme en 2005 est la suivante:

- Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- Protocole portant sur les questions spécifiques relatives au matériel roulant ferroviaire: deux des trois séminaires régionaux (pour les pays d'Europe centrale et orientale et pour le continent américain) prévus ont eu lieu, et le troisième (pour l'Afrique) se tiendra dès que le Gouvernement hôte formalisera son invitation; le Groupe spécial sur le registre ferroviaire ayant terminé ses travaux au printemps 2005, les préparatifs pour la tenue de la Conférence diplomatique sont en cours; on espère que le Gouvernement pressenti formalisera une invitation dans les semaines à venir;
- Protocole portant sur les questions spécifiques relatives aux biens spatiaux: la session du Comité d'experts gouvernementaux prévue pour 2004 a eu lieu; un séminaire pour la région Asie-Pacifique s'est tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) et a remporté un vif succès; aucune réunion n'a pu avoir lieu en 2005 parce que le Chargé de recherches principal a rempli les fonctions de Secrétaire Général adjoint a.i. et des problèmes pour garantir l'implication du Groupe de travail spatial sont apparus; le Comité d'experts gouvernementaux pourrait avoir des difficultés à finaliser son travail dans les délais prévus.
- Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux
- comme prévu, la première session du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un projet de Convention sur les règles de droit matériel relatives aux titres intermédiés s'est tenue en mai 2005; le Rapport de la session ainsi que l'invitation pour la deuxième session seront envoyés sous peu ; des groupes *ad hoc* travaillent entre les sessions avec l'assistance du Secrétariat; le Secrétariat est impliqué dans des séminaires régionaux sponsorisés par des banques centrales, des régulateurs de marchés de titres, des Gouvernements et l'industrie concernée.
- en attendant l'adoption du nouveau Programme de travail (*infra*, para 8), les travaux préparatoires sur le second sujet (Principes et Règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés émergents) se poursuivent.

8. On peut procéder à l'évaluation suivante des progrès réalisés:

- Le Cap/Protocole ferroviaire: satisfaisant dans l'ensemble et respect du calendrier.
- Le Cap/Protocole spatial: non satisfaisant et en retard dans le calendrier pour les raisons indiquées *supra* au paragraphe 7.
- Marchés financiers transnationaux/Titres intermédiés: très satisfaisant et respect du calendrier.

9. Le *nouveau Programme de travail* pour la période triennale 2006-2008 a été arrêté par le Conseil de Direction à sa 84<sup>ème</sup> session et sera adopté par l'Assemblée Générale à sa 59<sup>ème</sup> session qui se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Huit Gouvernements, plusieurs Organisations non gouvernementales ainsi que des personnes individuelles (nombreuses d'entre elles ayant été membres de Comités d'étude par le passé), ainsi que le Comité des sages ("*Advisory Committee*") sur les marchés financiers ont soumis des commentaires et des propositions.

10. En soulignant la nécessité de procéder à une *sélection rigoureuse*, le Conseil de Direction a précisé ses critères d'approbation pour les sujets proposés: (i) intérêt objectif, (ii) UNIDROIT est le forum le plus approprié, (iii) faisabilité dans le cadre d'un calendrier prévisible, (iv) équilibre entre les projets à l'attention des pays développés et en développement, (v) ressources nécessaires et analyse des coûts/bénéfices, (vi) contribution globale à la réalisation des objectifs fixés par le Plan stratégique. Le Secrétariat a été prié de suivre régulièrement les progrès réalisés concernant chaque projet qui serait adopté par l'Assemblée Générale par rapport aux critères susmentionnés.

11. Ainsi, les sujets suivants ont été provisoirement inscrits au Programme de travail 2006-2008:

- Convention du Cap
  - Convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole ferroviaire et poursuite des travaux sur l'avant-projet de Protocole spatial (*statut prioritaire*).
  - Elaboration d'un 4<sup>ème</sup> Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers, sous réserve que l'opportunité d'un tel Protocole soit confirmée dans une étude préliminaire que coordonnera le Secrétariat.
- Marchés financiers transnationaux
  - Achèvement des travaux sur l'avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel relatives aux titres intermédiés (*statut prioritaire*).
  - Convocation d'un ou de plusieurs Comité(s) d'étude chargé de l'élaboration de Principes et de Règles susceptibles d'accroître les transaction sur les marchés émergents – éventuellement sous la forme d'un guide législatif (*statut prioritaire*).
- Principes relatifs aux contrats du commerce international
  - Convocation d'un nouveau Groupe de travail chargé d'élaborer un certain nombre de nouveaux chapitres à définir (*statut prioritaire*).
- Loi type sur le *leasing*
  - Sera financée par l'appui externe de M. Ronald DeKoven, correspondant de l'Institut, et en coopération avec la Société Financière Internationale (Groupe de la Banque mondiale).
- Transport multimodal
  - A la lumière de la longue expérience de l'Institut dans la rédaction d'instruments en matière de droit des transports, on examinera la possibilité de travailler dans le domaine du transport multimodal en coopération avec les Organisations internationales pertinentes.

12. En ce qui concerne les activités liées aux travaux législatifs (coopération législative et autres fonctions de divulgation) voir *infra*, paragraphes 15 à 31.

#### **b) Promotion et mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT**

13. En 2004/2005, les ressources suivantes ont été consacrées, et les résultats suivants ont été obtenus:

- Convention d'Ottawa sur le crédit-bail international (1988)
  - un bénéficiaire du programme de bourses – d'Iran – a mené des recherches sur la Convention.

- Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international
  - Dans le contexte du Programme de coopération juridique, et grâce au financement du Gouvernement suisse, le Professeur Fontaine a été chargé d'élaborer un Acte uniforme sur les contrats pour les Etats membres de l'*Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires* (OHADA); le projet a été soumis aux Etats membres de l'OHADA.
  - Suivi de l'utilisation des Principes d'UNIDROIT par le législateur et les arbitres dans le monde et poursuite – avec un financement privé – du recueil de données jurisprudentielles et bibliographiques pour la base de données UNILEX.
  - L'édition 2004 des Principes a fait l'objet d'une présentation officielle lors d'une conférence organisée conjointement avec la Cour Internationale d'Arbitrage de la Chambre de commerce internationale le 16 décembre 2004 à Paris; le Secrétaire Général et le consultant de l'Institut/coordonateur du projet ont fait des présentations.
  - Les Principes ont également fait l'objet de présentations lors de conférences et de séminaires, organisés en partie avec des Gouvernements et des Organisations-soeurs comme la CNUDCI, en Allemagne, en Autriche, au Brésil, aux Etats-Unis d'Amérique, en Italie, aux Pays-Bas, en République slovaque et en Suisse.
  - La principale publication de l'Institut, la *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*, a consacré un grand nombre de pages aux Principes au cours de l'année 2004.
  - Dix bénéficiaires du programme de bourses – d'Argentine, de la République populaire de Chine, d'Inde, du Maroc, de la Roumanie, de la Tunisie et de la Turquie – ont mené des recherches sur les Principes et sujets connexes.
- Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995)
  - En 2004/2005, les Etats suivants sont devenus Parties à la Convention: Chypre, le Gabon, la République islamique d'Iran et la Slovénie.
  - Un membre du Secrétariat conseille très régulièrement les Gouvernements qui envisagent de devenir Partie à la Convention.
  - Un membre du Secrétariat a participé à des conférences et des séminaires pour présenter la Convention, en partie organisés par des Gouvernements, d'autres Organisations intergouvernementales ou d'autres entités en Algérie, en Azerbaïdjan, en France, en Italie et aux Pays-Bas.
- Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Protocole aéronautique
  - En 2004/2005 les Etats suivants sont devenus Parties aux deux instruments: Canada, Etats-Unis d'Amérique, Irlande, Oman, Pakistan et Ukraine.
  - Un membre du Secrétariat – dont le contrat est financé par les contributions extrabudgétaires de quatre Etats membres – a été spécialement recruté pour remplir les fonctions de Dépositaire de l'Institut. En particulier, (i) il est en contact presque journalier avec les Gouvernements qui envisagent de devenir Partie aux instruments, (ii) il assure la coordination avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en sa qualité d'Autorité de surveillance, (iii) il est le conseiller du Conservateur (Aviareto) pour les questions relatives à

ses fonctions, (iv) il prépare la publication des Actes de la Conférence diplomatique du Cap.

- Le Secrétaire Général et le Chargé de recherches qui remplit les fonctions de Dépositaire ont participé à des séminaires régionaux visant à préparer les Gouvernements qui envisagent de devenir Parties aux instruments à Singapour (région Asie-Pacifique) et à Prague (Europe centrale et orientale).
- Trois bénéficiaires du programme de bourses – d'Argentine, de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie - ont mené des recherches sur la Convention du Cap.
- Loi-type d'UNIDROIT sur la divulgation des informations en matière de franchise (2002)
  - Un membre du Secrétariat conseille les Gouvernements intéressés sur la Loi-type et suit les développements au niveau national pertinents pour sa mise en oeuvre; en raison du manque de ressources, aucun autre effort n'a pu être déployé pour la promotion de cet instrument.
  - Quatre bénéficiaires du programme de bourses – de la République populaire de Chine, de la République de Moldova et de la Serbie et Monténégro - ont mené des recherches sur les instruments de franchisage.
- Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale (2004)
  - Le Secrétaire Général a présenté les Principes aux Etats-Unis d'Amérique et en Thaïlande. On notera en particulier la présentation à l'Atelier intitulé "Workshop of African Chief Justices" organisé par le Trinity College, Dublin (Irlande).
  - La *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme* a consacré un numéro spécial (Unif.L.Rev. 2004-4) à cet instrument.
  - Un bénéficiaire du programme de bourses – d'Iran – a mené des recherches sur les Principes de procédure civile.
- Avant-projet de Convention sur l'harmonisation des règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés
  - Deux bénéficiaires du programme de bourses – du Costa Rica et du Vietnam - ont mené des recherches sur l'avant-projet de Convention
- Un séminaire, qui s'est tenu à Singapour, pour les Etats membres de l'APEC sur les instruments internationaux concernant le crédit, les finances et les transactions des marchés financiers, préparé par la Conférence de La Haye de droit international privé, UNIDROIT et CNUDCI, a été sponsorisé par le Gouvernement du Canada. Le Secrétaire Général a présenté les instruments et les projets d'UNIDROIT.

14. On peut procéder à l'évaluation suivante des progrès réalisés:

- Principes relatifs aux contrats: très satisfaisant à tous points de vue;
- Convention sur les biens culturels: satisfaisant;
- Convention du Cap: satisfaisant;
- Loi-type sur la franchise: difficile à évaluer (comme du reste l'importance pratique de la plupart des lois types) mais, selon des critères quantitatifs pour l'évaluation des efforts de promotion et à cause de manque de moyens, non satisfaisant;
- Principes de procédure civile transnationale: trop tôt pour évaluer.

#### **IV. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE**

##### **A. Objectifs pertinents**

15. Le Plan stratégique identifie dans les paragraphes 15, 16, 19 et 20

##### **OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2**

*devrait être une mise en valeur des moyens de recherche et d'information d'UNIDROIT pour en faire la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational*

16. Le Plan stratégique identifie par ailleurs dans les paragraphes 26 à 31

##### **OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3**

*est la conversion progressive et systématique de savoir-faire, d'expériences et de capacités législatives et de recherches jusqu'ici stationnaires, en ressources dynamiques tournées vers l'extérieur*

17. Lors des Sessions de réflexion, le Conseil de Direction et les Gouvernements des Etats membres ont affirmé fortement, et le Secrétariat confirme à la lumière de ses discussions avec les Gouvernements des régions concernées, que les chances de parvenir à l'

##### **OBJECTIF STRATEGIQUE N° 7**

*est de faire un effort systématique et prolongé pour élargir la représentation de l'Organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, pour combler les lacunes et revitaliser les Etats membres insuffisamment actifs, et pour garantir une présence plus régulière et une participation ciblée dans d'autres enceintes internationales*

sont largement fondées sur le succès du Programme de coopération juridique.

##### **B. Etat de mise en œuvre et perspectives**

18. Le premier élément du Programme de coopération juridique est le *Programme de bourses de recherches*. Lancé en 1993, il a permis à environ 140 fonctionnaires gouvernementaux, magistrats, chercheurs et praticiens de pays en développement et en transition économique de mener des recherches en droit privé transnational en utilisant les ressources d'UNIDROIT, en particulier la Bibliothèque. Le second élément est l'*assistance dans l'élaboration et la mise en oeuvre du droit national* fondé sur, ou en relation avec, les travaux menés au sein d'UNIDROIT ou des autres Organisations qui élaborent du droit privé. L'exemple le plus important est le projet d'Acte uniforme sur les contrats transmis à l'OHADA (cf. *supra* le paragraphe 13). Le Secrétariat Permanent de cette Organisation a indiqué que des travaux dans des domaines proches étaient désirables mais aucun engagement n'a toutefois pu être pris.

19. Si les autres activités d'assistance juridique sont entièrement financées par des contributions extrabudgétaires volontaires des Gouvernements d'Etats membres, le Programme de bourses de recherches ne l'est que pour la plus grande partie. En 2006, l'Italie et l'Espagne viendront rejoindre la République de Corée et la République populaire de Chine parmi les Etats donateurs en finançant des bourses supplémentaires pour des bénéficiaires clairement identifiés et

d'autres donateurs pourraient fournir leur soutien au Programme. Le budget général d'UNIDROIT a contribué à hauteur de € 15.000 en 2004 et 2005, et le même montant est proposé dans le projet de budget pour 2006. On notera que le nombre de candidats est en augmentation constante.

**TABLEAU A:** Programme de bourses de recherche à UNIDROIT (2003-2005)

Sources de financements	Année	Pourcentage pour l'année correspondante
UNIDROIT – Chap. XI		
Budget pour 2003	2003	39,50
Budget pour 2004	2004	45,16
Budget pour 2005	2005	45,00
Gouvernement de République de Corée		
	2003	25,80
	2004	24,72
	2005	24,50
Gouvernement de la Rép. Pop. de Chine		
	2003	25,30
	2004	30,10
	2005	29,50
Groupe de travail aéronautique	2003	9,10

Autres bailleurs de fonds du Programme depuis 1993 : *Conseil de l'Europe* ; Agence de la Francophonie (ACCT) ; *Gouvernement finlandais* ; *Gouvernement français* ; *Gouvernement de la Suède* ; Associazione Italiana Leasing (ASSILEA); Russian Foundation for Legal Reforms; Transnational University for Law & Business Studies (Séoul).

### C. Evaluation de la pertinence et des progrès

20. Le Secrétariat estime - et les commentaires reçus de la part des Gouvernements nationaux bénéficiaires le confirment - que l'impact du Programme de coopération juridique sur la réalisation des Objectifs Stratégiques No. 2, 3 et 7 est très fort. Les progrès sont très bons par rapport au financement disponible qui est quant à lui non satisfaisant.

## V. CENTRE D'INFORMATION D'UNIDROIT

21. Le Plan stratégique identifie, conformément à l'article 1(c) et (e) et à l'article 9 du Statut organique d'UNIDROIT, comme relevant des Objectifs Stratégiques No. 2 et 3 (cités *supra* aux paragraphes 15 et 16) le développement des différents éléments qui constituent le Centre d'information d'UNIDROIT.

### A. Développement du Centre d'information d'UNIDROIT

22. La **Bibliothèque d'UNIDROIT** est la plus grande bibliothèque spécialisée dans le monde. En ce qui concerne les dépenses pour la Bibliothèque (achat de livres et de périodiques ainsi que mise à disposition du catalogue sur Internet), la situation à la suivante:



**TABLEAU B:** Dépenses pour la Bibliothèque (achat de livres et périodiques et, à compter de 2005, logiciel) couvertes par le budget et par des contributions extrabudgétaires (exprimées en euros, sans ajustement pour l'inflation)

Donateur Année	Ministère italien de la Culture	DFG <sup>(1)</sup>	Donations diverses	UNIDROIT <sup>(6)</sup>
1999	8.263,31	8.263,31		90.380,00
2000	7.746,85			90.380,00
2001	7.746,85	6.000,00		90.380,00
2002	6.000,00			90.380,00
2003	6.000,00	2.500,00		90.500,00
2004	--	--	30.000,00 <sup>(2)</sup> 5.000,00	
2005	--	--	25.000,00 <sup>(2)</sup> 20.000,00 <sup>(3)</sup> 38.000,00 <sup>(4)</sup> 20.000,00 <sup>(5)</sup> 10.000,00 <b>Total 113.000,00</b>	90.500,00 15.000,00 <sup>(7)</sup>

<sup>(1)</sup> *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (Fonds de recherches des Universités allemandes).

<sup>(2)</sup> Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé, Hambourg.

<sup>(3)</sup> Bibliothèque du Ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni.

<sup>(4)</sup> Prof. Chiomenti, Rome.

<sup>(5)</sup> Bibliothèque de la Faculté de droit, Lucerne, Suisse.

<sup>(6)</sup> Du budget de l'exercice financier indiqué.

<sup>(7)</sup> Logiciel Aleph (catalogue).

En ce qui concerne les salaires du personnel attaché à la Bibliothèque par rapport au total des salaires du personnel, la tendance est la suivante (= pourcentage du montant total des salaires payés par l'Institut indiqué entre parenthèses):

1998: 1 A2.1 + 1 B1.1 + 1 B2.2 + 1 B1.1 + 1 C5.5 (5 salaires)  
€ 116.478,00 (= 16,59%)

2003: 1 B4.5 + 1 B4.4 + 1 B4.3 + 1 B6.3 (35%) + 1 C4.1 (5 salaires)  
€ 119.130,00 (= 12,00%)

2004: 1 B6.4 (35%) + 1 B4.4 + 1 B5.1 + 1 C4.3 + 1 B5.3 (5 salaires)  
€ 129.704,00 (= 12,41%)

2005 : 1 B 4.5 + 1 B 5.4 + 1 B6.5 (35%) + 1 C4.4 + 1 B5.2 (5 salaires)  
= € 138.976,00 (= 12,38%)

23. La présentation des collections de la Bibliothèque sur Internet est l'une des priorités stratégiques de la Bibliothèque. Le transfert du catalogue en format électronique a commencé en 2003. À ce jour, 30 % des avoirs de la Bibliothèque sont disponibles en ligne. En 2005, le logiciel actuel de la Bibliothèque, qui n'est plus adapté aux besoins croissants de sécurité du système, sera remplacé par un système intégré moderne, le logiciel Aleph 500. Après le déplacement des données du catalogue et les tests nécessaires, le catalogue en ligne de la Bibliothèque sera accessible sur Internet en avril 2006. La personne responsable de la Bibliothèque est assistée par des stagiaires de l'Université Paul Valéry de Montpellier (France), et de 15 collaborateurs volontaires et non rémunérés envoyés par l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA). L'achèvement des travaux est prévu en 2007.

24. Le produit vedette des publications de l'Institut est la **Uniform Law Review / Revue de droit uniforme**. Il convient de souligner que la Revue est la seule revue périodique juridique spécialisée en droit privé transnational qui couvre toutes les activités pertinentes d'autres Organisations intergouvernementales au niveau universel et au niveau régional. Les fonctionnaires d'Organisations soeurs telles que la CNUDCI, la Conférence de la Haye, l'OAS, l'ASEAN, etc. contribuent de façon régulière par des articles qui couvrent leurs domaines d'expertise respectifs.

**TABLEAU C:** Dépenses pour, et revenus générés par, la *Uniform Law Review/ Revue de droit uniforme* (nouvelle série) (exprimés en euros)

Année	Dépenses pour l'impression		Revenu	Résultat net pour le budget
2003	1084 pages	25.000,00	25.000,00	- -
2004	972 pages	22.000,00	24.500,00	+ 2.500,00
2005	900 pages	20.000,00	24.000,00	+ 4.000,00

25. En raison d'un changement de gestion de la distribution des publications, les ventes de la Revue devraient générer des revenus consistants à partir de 2006. Le Secrétariat travaille actuellement à la mise en ligne de la Revue (numéros courants et collection complète).

26. L'utilisation de la Revue comme outil d'échange pour recevoir des ouvrages et des publications périodiques (182) qui viennent enrichir la Bibliothèque constitue un revenu supplémentaire. Nous estimons recevoir une moyenne de € 8.700,00 par an. Environ 50 copies de la Revue sont également envoyées gratuitement dans des pays en développement en tant qu'outil de coopération juridique. Plus de 100 copies sont envoyées aux bibliothèques dépositaires, à des institutions et à d'autres organisations internationales.

27. Parmi les **autres publications**, on compte le *Digest of Legal Activities of International Organizations and other Institutions* ainsi que les *Actes et documents d'UNIDROIT*.

28. La structure le contenu du **site Internet d'UNIDROIT** est actuellement en cours de révision. Étant donné l'important succès obtenu par la partie réservée au Conseil de Direction, on envisage de créer une partie analogue réservée aux Gouvernements des Etats membres. On étudie également la mise en oeuvre d'un programme de gestion du contenu du site. Jusqu'à présent, la politique du Secrétariat a été d'administrer le site au sein de l'Organisation avec un coût aussi bas que possible. Toute mise à jour importante exigera une expertise externe et/ou un nouvel équipement et sera donc évidemment soumise à la disponibilité du financement nécessaire.

29. La **base de données UNILEX** - entièrement financée par des fonds externes -, la plus importante base de données dans le monde sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, continue de susciter des éloges pour sa précision analytique et sa facilité d'utilisation.

30. Les données accessibles sur la **base de données UNILAW** - entièrement financée par des fonds externes -, conformément aux préférences indiquées par le Conseil de Direction et le donateur externe, se sont concentrés jusqu'à présent sur la jurisprudence et la bibliographie concernant la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) et ont augmenté de 400% en 2004 et au cours du premier semestre 2005. L'objectif à moyen terme du Secrétariat est d'intégrer les deux bases de données de façon fonctionnelle dans la mesure où les donateurs privés y consentent.

## B. Evaluation de la pertinence et des progrès

31. On peut évaluer la pertinence et les progrès concernant les divers éléments du Centre d'information d'UNIDROIT comme suit:

- *Bibliothèque d'UNIDROIT*: importance mondiale unique; respect du calendrier pour ce qui est du catalogue en ligne.
- *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme*: importance mondiale unique; progrès concernant les services en ligne satisfaisants.
- *Site Internet*: facilité d'utilisation satisfaisante; rapidité des mises à jour et présentation non satisfaisantes car reflet du manque de ressources; examen d'un changement d'approche sous réserve du financement disponible.
- *Bases de données*: très grande importance; progrès satisfaisants.

## VI. FAIRE FACE AUX FAIBLESSES IDENTIFIEES

### A. Profil bas et représentation insuffisante dans certaines régions du monde

32. Le Plan stratégique souligne aux paragraphes 51 à 54 la présence trop faible d'UNIDROIT globalement et en particulier en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient comme étant une source de préoccupation. L'existence d'un certain nombre d'Etats peu actifs en Amérique latine (le défaut de participation se reflète relativement souvent dans le non-paiement, périodique ou constant, des contributions de ces Etats) n'est de la même façon pas satisfaisante.

33. Lors de l'élaboration du prochain Programme de travail pour la période triennale 2006-2008, le Secrétariat estime avoir répondu à la perception largement ressentie d'un déséquilibre dans la programmation tournée sur les priorités des économies développées. Cette direction stratégique donnée doit être confirmée et rendue irréversible dans les années à venir.

34. Si des efforts importants pour renforcer la présence physique de l'Organisation et sa visibilité en Asie et en Amérique latine - avec des fonds privés importants - ont été fait et sont en cours, les limitations structurelles - liées principalement au budget - sont évidentes. En dehors des visites faites par des membres du Secrétariat liées au Programme de travail (*supra*, paragraphes 13 et 14 \*), le Secrétaire Général s'est rendu dans les pays suivants à l'invitation des Gouvernements respectifs pour discuter soit de la revitalisation de la participation du pays à l'Organisation, soit de son adhésion au Statut organique d'UNIDROIT: Brésil, Inde, Malaisie (deux fois), Singapour et Thaïlande (deux fois). Les pays en question s'attendent toutefois à recevoir davantage. Un Gouvernement africain a demandé que l'Institut s'engage à fournir une assistance technique à moyen terme dans le domaine de la réforme juridique avant qu'il n'entreprenne les démarches en vue de la procédure d'adhésion. De façon analogue, un Gouvernement asiatique qui reçoit actuellement en visite des représentants de l'industrie aéronautique pour les conseiller sur l'adhésion à la Convention du Cap, a demandé au Secrétariat d'envoyer au dernier moment un fonctionnaire pour les assister dans ces consultations. Le Secrétariat n'a pas été en mesure de répondre de façon positive pour au moins deux raisons bien connues. Pour résumer, aucun progrès important pour élargir le nombre d'Etats membres en Asie, en Afrique Amérique latine, ou pour revitaliser leur participation, ne sera fait aussi longtemps que l'Institut ne sera pas physiquement présent dans ces régions où, au moins, aussi longtemps qu'UNIDROIT ne pourra pas fournir des services de coopération juridique (*supra*, paragraphes 13, 18, 19) depuis son siège à Rome.

---

\* En outre, des ateliers nationaux et régionaux sur les travaux du Comité d'étude chargé d'élaborer un projet de Convention sur les titres intermédiés (*supra*, paragraphe 7) ont été organisés dans les pays suivants: Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

**B. Infrastructure et gestion**

35. Le Plan stratégique identifie aux paragraphes 58 à 65 trois Objectifs Stratégiques:

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 8**

*établissement de procédures mises à jour et unifiées pour la gestion électronique des documents et de l'archive*

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 9**

*est la mise à niveau progressive mais constante du matériel d'équipement, en particulier du matériel pour l'information et la communication, à disposition du Secrétariat afin d'améliorer l'efficacité et la maîtrise des coûts de son action*

**OBJECTIF STRATEGIQUE N° 10**

*est de parvenir à une autonomie en ce qui concerne la fourniture et l'entretien de technologies de l'information en assurant une expertise interne à l'Organisation*

36. Le paragraphe 65 du Plan stratégique indique qu'il faudrait atteindre ces objectifs d'ici la fin de 2006, sous réserve de la disponibilité des ressources. Aucun progrès n'a été fait parce que les budgets de 2004 et de 2005 n'ont pas permis d'investissements supplémentaires en matériel d'équipement et en logiciels. Il n'a pas non plus été possible d'assurer une expertise technologique interne à l'Organisation pour les mêmes raisons. Si la prévision faite au Chapitre 7, article 5 du projet de Budget 2006 constitue un premier effort pour répondre au manque d'investissements en matériel d'équipement et en logiciels, l'expertise technologique interne à l'Organisation semble pour le moment irréaliste. Le coût d'une telle situation, aussi bien sur le plan matériel qu'en termes d'image, pourrait augmenter. Les défaillances du système sont en effet de plus en plus fréquentes.

37. On espère que les fonctionnaires et les employés trouveront, malgré le calendrier chargé des travaux sur les différents projets, du temps que le Secrétariat souhaite consacrer pour atteindre l'Objectif Stratégique N° 8. La programmation et la coordination des efforts nécessaires semble relever typiquement du mandat du chef des services administratifs, à savoir le Secrétaire Général adjoint dont le recrutement a enfin été lancé.

38. L'évaluation des progrès dans ce domaine est totalement insatisfaisante.

**C. Personnel****a) Manque de personnel**

39. Le Plan stratégique examine aux paragraphes 75 et 76 la situation grave et incontestée du manque de personnel et le fait cela empêcherait probablement d'atteindre les Objectifs Stratégiques. Pour ce qui est d'un calendrier pour remédier à cette situation, un tableau basé sur l'hypothèse de progrès en 2004 et 2005 présente la situation hypothétique souhaitée pour 2006 comme suit:

Général	Instruments	Documentation et Publications	Programme de bourses et de coopération juridique
1 Secrétaire Général	3,5 Chargés de recherches	1 Resp. bases de données	1,5 fonctionnaire
1 Secrétaire Général adjoint / Chef des services admin.	(y compris un chargé des traités)	1 Resp. des publications	0,5 Assist. admin. / Secrétaire
1 Trésorier	2 Assist. admin. / Secrétaires	1 Traducteur / rédacteur / administrateur du site Internet	
1 technicien informatique		1 Bibliothécaire	
1,5 Assist. admin. / Secrét. / archivistes		1 Assistant	
2,5 Huissiers / portiers		1 préposé à la réception en Bibliothèque / prêts	
		1,5 Assist. admin. / Secrétaires	
		1,5 préposé à l'impression des documents	

40. Si la donation extrabudgétaire du Royaume-Uni avait permis le lancer le recrutement du Secrétaire Général adjoint au moins pour 2006, d'autres prévisions, en particulier l'ouverture d'un poste pour un technicien en informatique, ne se sont pas matérialisées. Par ailleurs, nonobstant le fonctionnaire supplémentaire recruté pour s'occuper des obligations de l'Institut en vertu de la Convention du Cap et dont le salaire est financé par des contributions extrabudgétaires, et malgré la mise à disposition mentionnée *supra*, au paragraphes 3, et l'extension du financement par la Fédération bancaire allemande du fonctionnaire chargé du projet de Convention sur les titres intermédiés, les objectifs en termes de personnel posés en 2003 se sont avérés un peu trop optimistes.

41. Une comparaison des chiffres actuels montre ce qui suit:

	2003	2005
Catégorie A	8	11 <sup>1</sup>
Catégorie B	7	9 <sup>2</sup>
Catégorie C	5	3

<sup>1</sup> Dont une personne à temps partiel, une mise à disposition jusqu'à fin 2005, une financée sur des fonds privés et dont le contrat expire fin 2005, un consultant (plus un volontaire "international", mis à disposition par le Gouvernement français).

<sup>2</sup> Dont une personne avec un contrat d'un an et une autre à temps partiel.

**b) Développement de carrière**

42. En ce qui concerne le personnel administratif et technique, en particulier le manque d'opportunités de promotion et de formation continue indiqué au paragraphe 82 du Plan stratégique, les problèmes de fond restent inchangés. Toutefois, le Secrétariat a pu offrir, de façon modeste - et financé en partie par des fonds privés - des cours de langue anglaise.

**c) Evaluation des progrès**

43. En termes de chiffres seulement, satisfaisant. Toutefois, on ne pourra procéder à une évaluation fiable des progrès réalisés, ainsi que des besoins et des orientations pour le futur, que lorsque le poste de Secrétaire Général adjoint aura été effectivement pourvu.

**VII. PERSONNEL DISPONIBLE – PROGRAMME DE TRAVAIL 2006/2008 - PRIORITES**

44. Dans le contexte de l'élaboration du Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2006/2008, le Secrétariat a estimé que, sur les quatre fonctionnaires de Catégorie A employés à temps plein, sans compter le Secrétaire général, seules 2,20 unités en moyenne se consacrent actuellement à la partie législative de ce Programme (le fonctionnaire de Catégorie A employé à temps partiel est chargé de certaines activités de divulgation de l'Institut, en particulier l'administration du site Internet et l'édition du *Digest of Legal Activities of International Organizations and other Institutions*). En particulier,

- le Chargé de recherches principal exerce actuellement les fonctions de Secrétaire Général adjoint *ad interim*, et aussi longtemps qu'il remplira ces fonctions il ne pourra consacrer que 15 à 25% de son temps aux activités législatives de l'Institut;
- une Chargée de recherches participe aux travaux législatifs de l'Institut notamment lors d'occasions spéciales comme les Conférences diplomatiques ou les Comités d'experts gouvernementaux, 80% environ de son temps étant consacré aux activités de divulgation de l'Institut, en particulier la coordination des activités de coopération juridique et des publications de l'Institut, et assume les fonctions de Secrétaire de rédaction pour la *Revue de droit uniforme*;
- une Chargée de recherches, après l'achèvement en 1998 du *Guide sur les Accords internationaux de franchise principale* (et la préparation successive de la version espagnole), et en 2002 de la *Loi modèle en matière de franchise*, a consacré environ 80% de son temps à l'élaboration de la base de données UNILAW, mais les fondations de cette base de données, partie importante du *Centre d'information d'UNIDROIT*, étant maintenant posées, cette personne sera dorénavant en mesure de consacrer 80% de son temps de travail aux activités législatives.

45. Il est vrai que, outre les membres du personnel de la Catégorie A employés à plein temps susmentionnés, plusieurs personnes sont intégrées au sein du Secrétariat pour travailler aux activités législatives de l'Institut. D'une part, un Chargé de recherches dont le contrat sera, au moins jusqu'à fin 2006, financé par des contributions extrabudgétaires est chargé, conformément aux termes du financement, des fonctions de dépositaire en vertu de la Convention du Cap et de son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (ci-après, le *Protocole aéronautique*). De plus, une Chargée de recherches a été détachée pour un an seulement (2005) par le Gouvernement du Royaume-Uni. Par ailleurs, un troisième Chargé de recherches est financé par une donation de la Fédération bancaire allemande avec un contrat qui pourrait ne pas être renouvelé en 2006. Seules la quatrième personne, le consultant visé ci-dessus, ainsi que la cinquième personne, une jeune juriste mise à disposition par le Gouvernement français pour une période de 12 mois renouvelables dans le cadre du programme des "volontaires internationaux" seront effectivement en mesure de travailler aux activités législatives du Programme de travail de l'Institut en 2006.

46. Le Secrétariat estime toutefois que le nouveau Programme de travail pour la période triennale 2006-2008 devrait se baser sur l'estimation modeste de 3,50 professionnels (y compris le consultant et la jeune juriste française) affectés aux activités législatives de l'Organisation. Toutes les ressources supplémentaires telles que de nouvelles mises à disposition, ou avec des délais plus longs, par des Gouvernements membres, des donations privées, etc. ainsi que la propre contribution du Secrétaire Général aux travaux législatifs, devraient être mises à profit pour réduire les délais de gestation des projets et pour promouvoir les instruments adoptés.

47. Le Secrétariat prévoit en outre que la préparation de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention du Cap absorbera le temps de 1,5 fonctionnaire – selon le lieu de la Conférence – pendant le premier semestre 2006, de sorte que si l'on part de l'hypothèse que le consultant sera totalement absorbé par les travaux futurs sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, on pourra compter initialement sur 1, puis sur 2,5 fonctionnaires pour l'achèvement des travaux sur le Protocole spatial et le projet de Convention sur les titres intermédiés, projets dont l'achèvement est prévu en 2007, avec la tenue de Conférences diplomatiques d'adoption cette même année.

48. On peut se poser la question de savoir si une petite Organisation comme UNIDROIT pourra à l'avenir maintenir sa structure intégrée unique des activités où les travaux législatifs, la recherche, la documentation et la publication ainsi que l'assistance juridique sont étroitement mêlés. La nécessité de fixer des priorités ainsi que les orientations à prendre font l'objet d'un débat aux paragraphes 88 à 97 du Plan stratégique. Les critères indiqués ont en effet été observés lors de l'élaboration du Programme de travail pour la période triennale à venir.

49. Si le Secrétariat est d'accord avec l'écrasante majorité des Gouvernements de ses Etats membres sur le fait que les trois branches des activités de l'Organisation constituent ensemble l'identité distincte d'UNIDROIT et sont des éléments cruciaux pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan stratégique, et qu'il faut par conséquent établir des priorités sans pour autant favoriser une branche au détriment d'une autre, il appartient aux Gouvernements de répondre aux défis relatifs au droit international privé dans son ensemble (Plan stratégique, paragraphes 96 et 97) et non pas à l'une des Organisations concernées. Les trois Organisations qui élaborent du droit international privé ont prouvé au fil des années leur capacité à coordonner leurs travaux.

50. Si quelqu'un devait suggérer que les aspects non législatifs des activités de l'Institut pourraient être relégués en période de restrictions budgétaires, le Secrétariat attire l'attention sur le fait que le Statut organique prévoit leur existence (*supra*, paragraphe 21). Si l'on devait limiter encore davantage le financement du Programme d'assistance juridique, cela signifierait anéantir l'ambition de l'Institut d'acquiescer et consolider une présence et une visibilité universelle.

51. En ce qui concerne la branche législative, aucun projet approuvé avec un statut prioritaire ne semble susceptible de générer des économies au cas où ils seraient supprimés. C'est le cas tout particulièrement du projet de Convention sur les titres intermédiés qui est le sujet le plus important du Programme de travail sur le plan économique et qui a été, et continue d'être, financé pour plus de 50 % avec des fonds privés.

#### **VIII. RESSOURCES FINANCIERES PREVUES AU PROJET DE BUDGET 2006: SOUPLESSE POSSIBLE ?**

52. Le projet de Budget pour l'exercice financier 2006 prévoit les dépenses suivantes:

<b>Dépenses ordinaires:</b>	euros
1. Indemnités à titre de remboursement des frais (Conseil de Direction, Comités d'experts gouvernementaux, commissaire aux comptes, missions des agents)	146.500
2. Appointements et indemnités à titre de rémunération	1.179.500
3. Charges sociales	308.000
4. Indemnité intégrative au personnel à la retraite	2.500
5. Impression des publications	36.500
6. Frais d'administration	97.850
7. Frais d'entretien	116.500
8. Bibliothèque	113.500
<b>Dépenses extraordinaires:</b>	
9. Promotion des instruments d'UNIDROIT	5.000
10. Programme d'assistance juridique	15.000
<b>Total des dépenses</b>	<b>2.020.080</b>

Le Point 1 concerne les dépenses prévues par le Statut organique et le Règlement. Les dépenses prévues au Point 2 découlent du fait qu'UNIDROIT fait partie des Organisations coordonnées. Les Points 3 et 4 sont obligatoires de par la loi. Les dépenses aux Points 8 et 9 sont, par essence, obligatoires de par le Statut organique. Les Points 6 et 10 sont, au total et ajustés avec l'inflation, restés inchangés au cours de la période 2003-2006.

53. En conclusion, le Secrétariat estime qu'un effort commun est nécessaire pour parvenir à un degré significatif de souplesse systémique au sein du budget en vue d'augmenter les marges pour les dépenses productives des points 6, 8, 9 et 10.



## PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PERIODE TRIENNALE 2006/2008

*tel qu'arrêté par le Conseil de Direction lors de sa 84<sup>ème</sup> session  
(Rome, 18/20 avril 2005)*

### PREMIERE PARTIE : PREPARATION D'INSTRUMENTS DE DROIT UNIFORME ET EXERCICE DES FONCTIONS DE DEPOSITAIRE A L'EGARD DE CEUX-CI

*(les sujets auxquels il a été proposé d'attribuer une priorité sont indiqués par un astérisque)*

#### 1. **Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles** - Convention du Cap et ses Protocoles

\* a) *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Le Cap, 16 novembre 2001) et son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (Le Cap, 16 novembre 2001) -exercice des fonctions de dépositaire, notamment à l'égard du Registre international pour les biens aéronautiques et de l'Autorité de surveillance de ce dernier ;*

\* b) *Projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire - organisation d'un séminaire régional en Afrique et d'une Conférence diplomatique d'adoption dès mi-2006 ;*

\* c) *Projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux - achèvement d'un projet de Protocole susceptible d'être soumis, dès que possible, à une Conférence diplomatique d'adoption ; et*

d) *Futur Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricole, de construction et minier - sous réserve de la confirmation par une étude préliminaire de l'opportunité de tels travaux, l'étude en question devant aussi aborder la possibilité d'inclure des matériels d'équipement industriels et de travaux publics au domaine d'application du projet.*

\*2. **Principes relatifs aux contrats du commerce international** - en suivant les mêmes méthodes de travail employées jusqu'ici, en invitant le Secrétariat à considérer les membres du Groupe de travail ainsi que les observateurs les plus appropriés et en donnant un large appui à ce que les travaux se portent, premièrement, sur l'"unwinding of failed contracts", deuxièmement, sur l'illicéité, troisièmement, sur la pluralité de débiteurs et de créanciers, quatrièmement, sur les conditions (à savoir "conditions suspensives" et "conditions résolutoires") et, cinquièmement, la caution ("suretyship") et les garanties, mais tout en invitant le Secrétariat à fournir au Conseil de Direction des propositions plus détaillées lors de sa 85<sup>ème</sup> session, le Groupe de travail devant être convoqué à nouveau dès que possible après ladite session du Conseil.

#### 3. **Marchés financiers**

\* a) *Avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel relatives aux titres intermédiés - achèvement d'un projet de Convention susceptible d'être soumis, dès que possible, à une Conférence diplomatique d'adoption ; et*

\* b) *Marchés émergents* - préparation décentralisée d'un instrument qui devrait vraisemblablement prendre la forme d'un guide législatif.

4. **Loi type sur le *leasing*** - sous réserve de la disponibilité d'un appui extérieur, tout en constatant que, grâce aux efforts de M. Ronald DeKoven, correspondant d'UNIDROIT, cet appui doit être retenu comme ayant été acquis.

5. **Transport multimodal** - en examinant, compte tenu de la longue expérience d'UNIDROIT dans la rédaction d'instruments en matière de droit des transports, la possibilité de travailler en coopération avec les Organisations internationales pertinentes.

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES LIEES A L'UNIFICATION DU DROIT

1. **Programme de coopération juridique** - pour les pays en développement et en transition économique

a) *Programme de bourses de recherche et*

b) *Assistance à la rédaction législative* - notamment coopération avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (O.H.A.D.A.) pour la préparation d'un Acte uniforme sur les contrats.

2. **Promotion des activités et des instruments d'UNIDROIT** - notamment le site Internet de l'Institut.

3. **Publications d'UNIDROIT** - notamment

a) *Uniform Law Review/Revue de droit uniforme ;*

b) *Digest of Legal Activities of International Organizations and other Institutions ;*

c) *Actes et Documents d'UNIDROIT et*

d) *Actes de la Conférence diplomatique lors de laquelle la Convention et le Protocole aéronautique du Cap ont été ouverts à la signature.*

4. **Base de données sur le droit uniforme (UNILAW)**

5. **Fondation de droit uniforme.**

---

[ [Documents 59<sup>ème</sup> session Assemblée Générale \(2005\): Page principale](#) ]